



Compte-rendu du conseil municipal du Mardi 8 février 2022 LAIRE

1) Compte-rendu du conseil municipal du 14.12.2021

Adopté à l'unanimité.

2) Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPOS) d'eau potable 2021

Le syndicat est actuellement composé de dix-huit communes et quatre clients. 9 102 abonnés pour 18 302 habitants. 1 490 131 m³ ont été prélevés. Pour la commune de LAIRE, le volume consommé a été de 18 027 m³. La consommation moyenne par habitant est de 43,75 m³. Le prix du m³ d'eau TTC avec toutes les autres taxes était de 2,26 €.

91 analyses ont été effectuées avec un taux de conformité à 100%.

3) Rapport d'activités CCPH 2020

Le document de synthèse est consultable sur le site de la commune laire-doubs.fr.

Tous budgets confondus, 12 044 131.11 € ont été affectés au fonctionnement et 3 390 960.80 € à l'investissement.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

4) Demande de subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Réfection voiries

La commune prévoit un programme de réfection et d'aménagement de voiries conséquent.

Dans un premier temps, ce sont les rues de Verlans, du Pré-Aux-Chênes, partie haute de la rue de Trémoins, impasse des Champs et rue du Grand Bois qui sont concernées. Pour le revêtement, il y aura mise en oeuvre d'un enduit type bi-couche à l'émulsion de bitume.

Coût estimé : 86 379.30 €HT.

Subvention ETAT 30% : 25 913 €

Subvention AED CCPH : 3 886.95 €.

Matériel informatique et de communication :

Pour le fonctionnement de nouveaux logiciels de gestion, il convient de renouveler le matériel informatique. La commune fera également l'acquisition d'un vidéoprojecteur.

Coût prévisionnel : 3 440.81 €HT.

Subvention DETR : 1 032.24 €.

Unanimité du Conseil.

5) Travaux forestiers

Le plan forestier 2022 est dans la coupe 17. Coût prévisionnel : 3 781 € HT. Une consultation auprès d'entreprises sera réalisée. Des travaux de délimitation de parcelles sont également prévus pour les coupes 17, 18 et 21 pour un coût de 200€ HT.

Unanimité du conseil.

6) Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

Pour bénéficier d'une part égale à 25% du montant de la taxe perçue par la commune à compter de 2023, il convient de prendre une délibération concordante à celle du SYDED avant le 1^{er} juillet 2022.

Unanimité du conseil.

7) Recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés

Afin de bénéficier de tarifs préférentiels dans le cadre du groupement de commande organisé par le SYDED, il convient de prendre une délibération conforme pour l'adhésion.

Unanimité du conseil.

8) Travaux agencement officine

La commune doit faire l'acquisition de meubles de rangement et d'un évier.

Coût global avec installation : 2 630 €HT.

Unanimité du Conseil.

9) Informations et questions diverses

► Dans le cadre du dispositif « participation citoyenne », une réunion de préparation est prévue avec le Major de la brigade de gendarmerie de Bavans.

► Une personne s'est proposée pour assurer une mission de garde particulier. Elle interviendra pour régler des cas d'incivilités constatées (dépôts sauvages, chiens errants, respect des horaires pour l'utilisation d'engins bruyants (tonte,.....)). Elle exercera un rôle de médiateur afin de préserver le bien vivre ensemble.

► Le repas des Anciens est fixé au dimanche 8 mai. Un formulaire d'inscription sera diffusé en temps utile.

► L'inauguration de la nouvelle mairie est programmée pour le samedi 14 mai à partir de 10h30.

► La mise en concession du cimetière est à l'étude afin de répondre aux dispositions légales et règlementaires.

► SIVU de la Baumette : un nouveau camion a été acheté par les cinq communes du syndicat. Le personnel est constitué d'un employé permanent et d'une personne en renfort pendant 6 mois.

► Eoliennes : La commune de RAYNANS souhaite implanter des éoliennes dans sa forêt, proche de la forêt communale de LAIRE. En 2018, c'est la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) qui a sollicité les communes pour construire ce parc éolien. Nous restons attentifs à l'évolution de ce projet pour lequel nous ne sommes pas demandeur. Nous essaierons de préserver au mieux les intérêts de notre commune.